

Ecrit par le 3 juillet 2026

Michel Gontard élu Président de la nouvelle coopérative 'Territoires Sud habitat'



Faute de regroupement la loi -[Elan Evolution du logement, de l'aménagement et du numérique](#)- impose à tout bailleur social propriétaire de moins de 12 000 logements soit de céder son patrimoine, soit de s'associer.

Aussi, tant en régions Provence-Alpes-Côte d'Azur qu'en Occitanie les organismes concernés, soucieux de continuer à servir leur territoire, d'accompagner leurs élus de terrain et de rester solidaires de leur population, ont œuvré à la recherche de partenariats stratégiques garants de leur existence comme de leur indépendance.

Ainsi, s'est constituée sur les bases de l'égalité de représentation, associée à une volonté d'engagement de proximité, une société coopérative transrégionale et interdépartementale réunissant 'Territoires Sud Habitat' établie autour de trois Société d'économie mixte (SEM) départementale '[Semiga](#)' ; intercommunale '[Ouest Provence Habitat](#)' ; communale avec 'Sem Mallemort en Provence ; La Coopérative '[Axédia](#)' et '[Grand Delta Habitat](#)'.

Une réponse concertée pourvue d'un patrimoine consolidé de 27 000 logements sociaux, et confortée par des résidences en logements intermédiaires, des commerces, ainsi que des services divers.

Une potentialité d'interventions qui rassemble l'ensemble des métiers de l'aménagement et couvre à la

Ecrit par le 3 juillet 2026

fois la totalité des modes d'habitat, comme tout type d'équipements publics ou privés. Un regroupement de compétences partagées destinées à agir sur les deux régions. Et qui a confié sa Présidence à Michel Gontard et sa Direction Générale à [Xavier Sordelet](#) ; l'un comme l'autre étant chargés de responsabilités identiques au sein de la coopérative Grand Delta Habitat.

MH